



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE CUCURON

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
10	10	5	6

Date de la convocation

10 avril 2026

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 avril, à 10h30, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Régis AUDIBERT, Maire**

Présents : Mme Marie-Jo SOTTO, M. Patrick LACROIX, Mme Brigitte CRUNELLE, Mme Patricia AUDIBERT.

Absentes excusées : Mme Coline RUMEAU-SCHURCH, Mme Charlène GASTALDI, Mme Marie-Lucie JACQUIER, Mme Héléne STEPHAN, Mme Marie TASSONI.

Pouvoir : Mme Charlène GASTALDI à Madame Brigitte CRUNELLE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jo SOTTO

Délibération n°02/2026

Objet : Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président précise que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2026 du CCAS.

Le budget primitif 2026 du CCAS est joint à la présente délibération et s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 8 792.13 €

Recettes : 8 792.13 € (dont excédent de fonctionnement reporté de 792.13 €)

Section d'investissement

Dépenses : 2 523.93 €

Recettes : 2 523.93 € (dont résultat d'investissement reporté de 2 523.93 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

Approuve, le budget primitif 2026 du CCAS

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

***Pour* : 6**

***Contre* : 0**

***Abstention* : 0**

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

le 28 04 2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

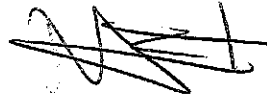
Publié le

ID : 084-268400561-20260420-DE_2026_02-DE

Fait à Cucuro

Le Président

Régis AUDIBERT



La secrétaire de séance
Marie-Jo SOTTO

